



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 29911

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la vaccination en France. Dans un rapport publié en décembre 2012, la Cour des comptes a dressé un bilan critique de la politique vaccinale de notre pays, et nombreux sont les Français qui ignorent l'état de leurs vaccinations. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Même si notre pays dispose aujourd'hui d'une couverture vaccinale de qualité, comme l'atteste la vaccination des nourrissons qui dépasse le seuil de 97 % pour la primo-vaccination, la politique vaccinale reste une grande priorité de santé publique pour le gouvernement, notamment pour réduire les disparités selon le type de vaccins mais aussi les disparités territoriales. La politique pour améliorer la couverture vaccinale sera un axe essentiel de la nouvelle stratégie de santé voulue par le Gouvernement, stratégie fondée sur une notion essentielle : le parcours. Il s'agit de simplifier, de faciliter le parcours vaccinal des français. Une première mesure a déjà été mise en oeuvre en 2013 avec la simplification et la clarification du calendrier vaccinal. Cette simplification permet de diminuer le nombre d'injections pour une efficacité équivalente. Cette simplification doit concourir à une meilleure adhésion aux schémas vaccinaux. Pour améliorer la couverture vaccinale, il convient également de travailler au suivi des vaccinations et faire en sorte que ce suivi puisse se faire par le biais d'un carnet de vaccination électronique. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de la mise en place de l'outil interprofessionnel constitué par le dossier médical personnel (DMP) de 2e génération. Une piste à expertiser concerne l'évolution du dossier pharmaceutique, outil des pharmaciens permettant de suivre les délivrances de médicaments. Elle permettrait d'anticiper sachant qu'il existe d'ores et déjà 23 millions de dossiers pharmaceutiques qui, réglementairement, ont vocation à alimenter le DMP.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29911

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6275

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10548